

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le commissariat aux comptes est exercé par un Commissaire aux comptes titulaire nommé par le Conseil d'administration en sa séance du 8 juin 2021 et par un Commissaire aux comptes suppléant nommé par le Conseil d'administration en sa séance du 25 juin 2024, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un rapport sur les comptes annuels a été établi pour l'exercice 2025.

Commissaire aux comptes titulaire

Le Cabinet RSM PARIS
5-7 rue des Italiens – 75009 – PARIS

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Clément PERROT
5-7 rue des Italiens – 75009 – PARIS

Leur mandat est d'une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue du Conseil de 2027 qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.



FONDATION CREDIT AGRICOLE SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT

Siège social : 48, rue La Boétie – 75008 Paris
Fondation reconnue d'utilité publique

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



RSM Paris

5-7, rue des Italiens

75009 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

www.rsmfrance.fr

FONDATION CREDIT AGRICOLE SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT

Siège social : 48, rue La Boétie – 75008 Paris

Fondation reconnue d'utilité publique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Administrateurs de la Fondation FONDATION CREDIT AGRICOLE SOLIDARITE ET
DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation FONDATION CREDIT AGRICOLE SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans la note changement de méthode comptable de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 juin 2026

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé par Cyril Gaby
Le 9 juin 2026

Signed with
Universign doc_yOE1
tx_wrm0LOq0ae6o

Cyril GABAY

Associé

NOS ETATS FINANCIERS

Compte de résultat

Fondation Crédit Agricole CASD

COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2025

2025	2024
------	------

PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 604 630 €	1 664 932 €
Cotisations	1 530 803	1 015 500
Contribution financière	229 032	166 792
Utilisation des fonds dédiés	844 796	482 641
CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 910 359 €	2 055 011 €
AUTRES CHARGES EXTERNES	388 517 €	362 602 €
Achats non stockés de matières et fournitures	-	0
Services Extérieurs	0	3 520
Personnels détachés	203 662	193 474
Prestations de services	53 549	43 933
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	73 569	19 699
Communication (publications, événements,...)	27 265	31 293
Déplacements missions et réception	26 641	70 652
Frais postaux et de télécommunications	3 747	0
Services bancaires et assimilés	-15	30
Autres charges	99	
FINANCEMENT DE PROGRAMMES	2 521 842 €	1 581 225 €
Aides financières	2 521 842	1 581 225
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	0 €	0 €
ENGAGEMENTS	0 €	111 184 €
Reports en fonds dédiés	-	111 184
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-305 728 €	-390 078 €
PRODUITS FINANCIERS (III)	329 706 €	360 928 €
Revenus des Titres Immobilisés	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	305 679	313 597
Produits sur cessions de VMP	-	-
Autres produits financiers	0	0
Reprises sur depreciations et provisions	24 027	47 331
CHARGES FINANCIERES (IV)	0 €	0 €
DAP - Immobilisations financières		0
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	329 706 €	360 928 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0 €	0 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0 €	0 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 934 337 €	2 025 860 €
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 910 359 €	2 055 011 €
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	23 978 €	-29 150 €

Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat peut s'analyser à partir des différents soldes intermédiaires de gestion.

✓ **Total des produits d'exploitation en 2025 : 2.604.630 €**

Ils comprennent :

- Les cotisations, qui s'élèvent à 1.530.803 €, se répartissant ainsi :
 - 1.000.000 € versés par les Caisses régionales et les filiales de Crédit Agricole S.A (qui seront versés jusqu'en 2026) ; dont 200 K€ sont attribués au financement des frais de fonctionnement et 800K€ au financement des projets votés ;
 - 15.500 € versés par l'IFCAM et la FNCA ;
 - 515.303 € versés par les Caisses régionales et les filiales de Crédit Agricole S.A au titre du fonds dédiés Mayotte.
- Les contributions financières, qui s'élèvent à 229.032 €, et qui comprennent :
 - Les fonds récoltés via les souscripteurs de deux OPCVM solidaires (Fonds Commun de Placement CA Habitat et Humanisme et Fonds Commun de Placement Solidarités CA contre la Faim) à hauteur de 191.994 €.
 - Un boni de liquidation de la Fédération régionale des pays d'accueil touristiques de Normandie, d'un montant de 37.039 €.
- L'utilisation de fonds dédiés pour un montant global de 844.796 € (dont 510.000 € sur le fonds dédié Ukraine, 320.784 € sur le fonds dédié Santé et 14.012 € sur le fonds dédié FCP).

✓ **Total des charges d'exploitation en 2025 : 2.910.359 €**

Elles comprennent :

- | | |
|--|-------------|
| ○ Le Financement des programmes courants : | 2.521.842 € |
| ○ Les frais de fonctionnement de la Fondation : | 388.517 € |
| ○ Les engagements à réaliser sur dons manuels affectés :
(Report de ressources non utilisées) | - € |

✓ **Résultat financier : 329.706 €**

Il s'agit principalement de la perception :

- Des produits financiers, nets des frais de gestion, pour un total de 305.679 € (144.102 € d'intérêts au titre des Dépôts à Terme souscrits auprès du Crédit Agricole D'Ile de France, 52.215 € de produits structurés CACIB, 71.627 € d'intérêts liés au Contrat de capitalisation paraphe CAPI, 34.500 € d'intérêts de TSR émis par Crédit Agricole SA et 3.235 € d'intérêts de compte sur Livret et livret A).
- D'une reprise de provisions pour dépréciation des TSR émis par Crédit Agricole S.A. et produits structurés à hauteur de 24.027 €.

Bilan

BILAN
Au 31 décembre 2025

	PASSIF	2023	2024
▶ FOND ^S PROPRES (I)		10 932 624 €	10 908 646 €
Fonds propres sans droit de r��pl��ce		9 510 000 €	9 510 000 €
Fonds propres statutaires		9 510 000	
Autres r��serves	-		-
R��port �� nouveau	1 398 646		1 427 796
[EXC��DENT OU D��FICIT DE L'EXERCICE]	23 976 €		-29 150 €
Situation nette (sous total)	10 932 624 €		10 908 646 €
▶ FONDS REPORTES ET D��BITES (II)		505 618 €	1 350 414 €
Fonds d��l��g��s	505 618		1 350 414
▶ PROVISIONS (III)		- €	- €
▶ DETTES (IV)		669 279 €	903 282 €
D��TTES FINANCI��RES	- €		- €
D��bite et garanties re��us	-		-
Emprunts et dettes financi��res diverses	-		-
D��TTES D'EXPLOITATION	669 279 €		903 282 €
Dettes fournisseurs et comptes rattach��s	73 681		92 282
Dettes fiscales et sociales	-		-
Programmes �� financer	595 500		811 000
Autres dettes	98		-
Produits constat��s d'avance	-		-
▶ ��CARTS DE CONVERSION ET DIFF��RENCES D'��VALUATION - PASSIF (V)			
TOTAL GENERAL du passif (I + II + III + IV + V)		12 107 521 €	13 162 341 €

Analyse du Bilan

1) ACTIFS DU BILAN

ACTIFS IMMOBILISES : 11.020.778 €

Les actifs immobilisés correspondent notamment aux placements des fonds associatifs de 9.510 M€.

Ces placements se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Obligations TSR CASA 2,3% 2026 à hauteur de 1,5 M€, avant provision de -2.186 € (soit une valeur nette de 1.497.814 €) ; auxquelles sont attachés des intérêts courus non échus pour 6.517 €. Cette obligation a vocation à être détenue jusqu'à l'échéance et remboursée au pair. La valorisation des titres s'étant appréciée sur un an, une reprise de provision de 20.867 € a été enregistrée. La moins-value latente à fin 2025 s'élève désormais à -2.186 €.
- ✓ Contrat de capitalisation Paraphe CAPI (géré par CALI Europe, investi à 100% en Fonds Euro) valorisé à hauteur de 3.482.453 €.
- ✓ Un dépôt à terme pour un montant de 4.000.000 € à taux progressif sur 5 ans (TRAAB 3,6693%).
- ✓ Deux produits structurés CACIB (acquis au 01/02/2023) pour un montant total de 2 M€ à capital garanti de maturité 5 ans :
 - une Note de 1 M€ à taux fixe, dont la valorisation au 31/12/2025 est supérieure au prix d'acquisition ;
 - une Note de 1 M€ à taux variable, dont la valorisation au 31/12/2025, est également supérieure au prix d'acquisition. La provision constituée en 2024 a été totalement reprise pour un montant de 3.160 €.

ACTIFS CIRCULANTS : 1.086.743 €

L'actif circulant se décompose comme suit :

Composantes	Montant
Créances clients et comptes rattachés	50.000 €
Autres créances	396 €
Charges constatées d'avance	121.134
Compte bancaire	522.882 €
Livrets A , CSL	242.044 €
Compte espèces titres CA Indosuez (coupons)	150.288 €
Total	1.086.743 €

2) PASSIFS DU BILAN

FONDS PROPRES : 10.932.624 €

✓ **Fonds de dotation sans droit de reprise :** **9.510.000 €**

Il s'agit de la dotation statutaire initiale de la Fondation, intégralement versée par les 41 membres donateurs au moment de la constitution de la Fondation en 2014 (les 39 Caisses régionales, l'association Solidarité Développement et la FNCA).

✓ **Fonds dédiés :** **505.618 €**

A la clôture de l'exercice, le solde du compte « Fonds dédiés » comprend la partie des ressources apportée par des tiers financeurs dans le but de financer des projets définis, mais qui n'a pas encore pu être utilisée en fin d'exercice.

A la clôture de l'exercice :

- Les ressources reçues au cours de l'exercice et affectées à l'activité de la fondation pour les financements de projets sont comptabilisées en compte 19 « Fonds dédiés » par le débit du compte 689 « Engagements à réaliser ».
- Les montants engagés lors de l'exercice pour le financement de projets sont repris du « Fonds dédiés » en produits de l'exercice par le crédit du compte 789 intitulé « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Au 31 décembre 2025, les engagements restants à réaliser sont les suivants :

Fonds dédié à la santé et issu de la donation de la CAMCA :	303.851 €
Fonds dédié aux autres projets	- €
Fonds dédié FCP	192.297 €
Fonds dédié au projet Solidarité Ukraine	9.470 €

Le Fonds dédié aux « autres projets » étant insuffisant pour assurer le financement total des projets comptabilisés en 2025, un montant de 132.711 € est venu impacter directement le résultat.

✓ **Report à nouveau :** **1.398.646 €**

✓ **Résultat de l'exercice :** **23.978 €**

DETTES D'EXPLOITATION : 669.279 €

Elles se composent :

a. Des Programmes à financer :	595.500 €
b. Des dettes fournisseurs et comptes rattachés :	73.681 €
c. De dettes fiscales :	- €
d. Autres dettes	98 €

Annexe



Le bilan dont le total est de 12.107.521 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagent un résultat de 23.978 euros.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels :

Règles et méthodes comptables

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau des provisions et dépréciations

Etat des échéances

Etat des charges à payer et des produits à recevoir

Etat des charges et produits constatés d'avance

Tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds dédiés

REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement a été créée sur l'initiative de la Fédération Nationale du Crédit Agricole et des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Le Conseil d'Etat lui a délivré, par décret du 10 décembre 2014, le statut de Fondation reconnue d'utilité publique (publication au JORF n°0287 du 12 décembre 2014 – page 20825 – texte n°40).

La dotation initiale de la Fondation s'élève à 9.510.000 €. Elle est apportée pour 7 M€ par les 39 Caisses régionales de Crédit agricole Mutuel, pour 2,5 M€ par l'association CASD et pour 10.000 € par la FNCA.

L'association CASD a procédé à son assemblée générale extraordinaire de dissolution le 20 octobre 2016.

La Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement a pour mission de favoriser l'autonomie socio-économique des personnes. Les actions soutenues doivent avoir un effet pérenne et un impact durable sur l'environnement proche et contribuer à améliorer, dans la durée, les conditions de vie de leurs bénéficiaires.

Ses axes d'intervention portent notamment sur :

- L'insertion sociale : réussite éducative, éducation budgétaire, fracture numérique, mobilité, autonomie alimentaire, ...
- L'insertion professionnelle et économique : recherche d'emploi, formation professionnelle, aide à la création d'entreprises,
- Le logement : accès, mal logement, précarité énergétique,
- La santé et le bien vieillir : lutte contre l'isolement des personnes âgées, perte d'autonomie, désertification médicale....

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et appliqué, pour la première fois, à cet exercice, et au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité d'exploitation ;
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

- ✓ indépendance des exercices.

Les règles d'évaluation utilisées pour ces comptes annuels sont celles des coûts historiques et des valeurs actuelles.

Le résultat net de l'exercice est constitué par la différence entre d'une part (i) la quote-part des cotisations dédiée au fonctionnement, les recettes exceptionnelles et les produits financiers, et d'autre part (ii) les dépenses engagées pour la réalisation de l'activité de l'association (frais de personnels, impôts et taxes, frais financiers, achats de biens et services divers, les amortissements, ...). En 2025, ce résultat a également été impacté par l'insuffisance constatée au niveau du financement des « autres projets ».

A la date d'arrêté des comptes nous n'avons pas connaissance d'incertitudes remettant en cause la poursuite de l'activité de la Fondation CASD.

1. Rappel des règles fiscales de la fondation CASD

La Fondation CASD, étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôt sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA, impôt sur les sociétés à taux réduit.

2. Informations relatives au fonds de dotation initial

Le fonds de dotation initial sans droit de reprise se décompose comme suit :

Membres donateurs	Total en euros
ALPES PROVENCE	199 081
ALSACE - VOSGES	153 441
ANJOU et du MAINE	204 765
AQUITAINE	213 729
ATLANTIQUE VENDEE	207 766
BRIE PICARDIE	232 085
CENTRE EST	255 870
CENTRE FRANCE	219 842
CENTRE LOIRE	183 507
CENTRE OUEST	133 655
CHAMPAGNE BOURGOGNE	168 958
CHARENTE MARITIME DEUX-SEVRES	164 122
CHARENTE PERIGORD	143 429
CORSE	102 349
COTE D'ARMOR	147 594
DES SAVOIE	236 125
FINISTERE	161 175
FRANCHE-COMTE	168 859
GUADELOUPE	101 129
ILLE-ET-VILAINE	159 164
LANGUEDOC	233 020
LOIRE HAUTE LOIRE	155 337
LORRAINE	152 362
MARTINIQUE GUYANE	102 773
MORBIHAN	148 674
NORD DE FRANCE	259 185
NORD EST	242 630
NORD MIDI PYRENEES	182 516
NORMANDIE	193 435
NORMANDIE SEINE	169 909
PARIS ILE DE FRANCE	330 660
PROVENCE COTE D'AZUR	199 313
PYRENEES GASCOGNE	178 552
REUNION	131 122
SUD RHONE ALPES	184 706
SUD-MEDITERRANEE	129 033
TOULOUSE 31	147 566
TOURAIN ET DU POITOU	159 811
VAL DE FRANCE	142 751
CASD	2 500 000
FNCA	10 000
TOTAL	9 510 000

3. Cotisations

Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est l'établissement par la fondation de la facture d'appel à cotisation.

4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés correspondent notamment aux placements des fonds associatifs de 9.510 M€.

Ces placements se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Obligations TSR CASA 2,3% 2026 à hauteur de 1,5 M€, avant provision de -2.186 € (soit une valeur nette de 1.497.814 €) ; auxquelles sont attachés des intérêts courus non échus pour 6.517 €. Cette obligation a vocation à être détenue jusqu'à l'échéance et remboursée au pair. La valorisation des titres s'étant appréciée sur un an, une reprise de provision de 20.867 € a été enregistrée. La moins-value latente à fin 2025 s'élève désormais à -2.186 €.
- ✓ Contrat de capitalisation Paraphe CAPI (géré par CALI Europe, investi à 100% en Fonds Euro) valorisé à hauteur de 3.482.453 €.
- ✓ Un dépôt à terme pour un montant de 4.000.000 € à taux progressif sur 5 ans (TRAAB 3,6693%).
- ✓ Deux produits structurés CACIB (acquis au 01/02/2023) pour un montant total de 2 M€ à capital garanti de maturité 5 ans :
 - Une Note de 1 M€ à taux fixe, dont la valorisation au 31/12/2025 est supérieure au prix d'acquisition ;
 - Une Note de 1 M€ à taux variable, dont la valorisation au 31/12/2025, est également supérieure au prix d'acquisition. La provision constituée en 2024 a été totalement reprise pour un montant de 3.160 €.

Le montant de la plus-value latente sur ces deux produits structurés au 31/12/2025 est de 24.373€.

Ces placements sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Ils font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de réalisation est durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Lorsqu'une cotation existe, celle-ci est utilisée pour évaluer la valeur de réalisation et, le cas échéant, établir le montant de la provision à doter dans les comptes.

En cas de cession, le prix de revient des titres cédés est calculé suivant la méthode « FIFO – PEPS » (premier entré, premier sorti).

En 2025, l'ensemble des placements de la Fondation (placements comptabilisés en titres immobilisés et placements comptabilisé au niveau de l'actif circulant) ont généré des produits financiers nets de frais de gestion de 305.679 €.

6. Disponibilités.

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

7. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif du bilan qui, à la clôture de l'exercice, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, mais qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris.

A la clôture de l'exercice :

- Les ressources reçues au cours de l'exercice et affectées à l'activité de la fondation pour les financements de projets sont comptabilisées en compte 19 « Fonds dédiés » par le débit du compte 689 « Engagements à réaliser ».
- Les montants engagés lors de l'exercice pour le financement de projets sont repris du « Fonds dédiés » en produits de l'exercice par le crédit du compte 789 intitulé « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Au 31 décembre 2025, les engagements restants à réaliser sont les suivants :

Fonds dédié à la santé et issu de la donation de la CAMCA :	303.851 €
Fonds dédié aux autres projets	- €
Fonds dédié FCP	192.297 €
Fonds dédié au projet Solidarité Ukraine	9.470 €

A noter que le fonds dédié aux autres projets est constitué de 80% des cotisations appelés auprès des Caisses régionales et des filiales de Crédit Agricole S.A, les 20% restants étant affectés au frais de fonctionnement de la Fondation.

8. Informations relatives aux fondations abritées

Néant

9. Dépenses afférentes au commissariat aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se décompose de la manière suivante :

	Commissaire aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	8.193€ TTC
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Total TTC	8.193€ TTC

10. Informations diverses

Au cours de l'exercice, la Fondation n'a pas fait appel à la générosité du public telle que définie par l'ordonnance 2015-904 du 23 juillet 2015.

11. Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Aucun événement important ou ayant une incidence significative sur les comptes n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

2025				
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
► IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €	- €
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	-	-	-
► IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	- €	- €
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Réhabilitation immeuble	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
► IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 956 826 €	112 138 €	46 000 €	11 022 964 €
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	6 910 826	71 627	-	6 982 453
Autres créances immobilisées	4 000 000	-	-	4 000 000
Autres créances immobilisées : intérêts courus	46 000	40 510	46 000	40 510
TOTAL GÉNÉRAL	10 956 826 €	112 138 €	46 000 €	11 022 964 €

2025				
SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montants des amortissements en fin d'exercice
► IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	- €	- €	- €	- €
Frais d'établissement de recherche et de développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Réhabilitation immeuble	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
► IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	- €	- €	- €
Frais d'établissement de recherche et de développement	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Terrains	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Réhabilitation immeuble	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Dotations	Reprises

▶ IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	- €	- €
Frais d'établissement de recherche et de développement	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Terrains	Sans objet	
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		
Installations générales, agencements et aménagements divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		
Emballages récupérables et divers		

2025

MONTANT DES CHARGES A PAYER ET DES AVOIRS A	28 729 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières diverses	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 729
Dettes fiscales	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-

Produits à recevoir
Au 31 décembre 2025

2025

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR et DES	396 €
Créances clients	-
Créances fiscales	-
Créances sociales	-
Autres créances	396

Charges et Produits constatés d'avance
Au 31 décembre 2025

2025

MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	- €
Produits constatés d'avance	
MONTANT DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	121 134 €
Charges d'exploitation	121 134

2025				
	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
► PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	- €	- €	- €	- €
Provisions pour investissement				-
Provisions pour hausse des prix				-
Provisions pour fluctuation des cours				-
Amortissements dérogatoires				-
Autres provisions réglementées				-
► PROVISIONS	- €	- €	- €	- €
Provisions pour litiges				-
Provisions pour garanties données aux clients				-
Provisions pour pertes sur marché à terme				-
Provisions pour amendes et pénalités				-
Provisions pour pertes de change				-
Provisions pour pensions et obligations similaires				-
Provisions pour impôts				-
Provisions pour renouvellement des immo		Sans objet		-
Provisions pour grosses réparations				-
Provisions pour charges fiscales et sociales sur congés à payer				-
Autres provisions pour risques et charges				-
► DÉPRÉCIATIONS	26 212,91 €	2 186 €	26 212,91 €	2 186 €
Des immobilisations incorporelles				-
Des immobilisations corporelles				-
Des titres mis en équivalence				-
Des titres de participations				-
Des autres immobilisations financières	26 212,91	2 186	26 212,91	2 186
Des stocks et en cours				-
Des comptes clients				-
Autres dépréciations				-
TOTAL GÉNÉRAL	26 213 €	2 186 €	26 213 €	2 186 €

2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
▶ ÉTAT DES CRÉANCES	292 663 €	292 663 €	- €
De l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) et (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant	171 529	171 529	-
Clients et comptes rattachés	50 000	50 000	
Clients douteux ou litigieux	-	-	
Créances représentatives des titres prêtés	-	-	
Personnel et comptes rattachés	-	-	
Organismes sociaux	-	-	
État - Impôt sur les bénéfices	-	-	
État - TVA	-	-	
État - Autres impôts et versements assimilés	-	-	
Groupe et associés (2)	-	-	
Autres créances	396	396	
Charges constatées d'avance	121 134	121 134	0
RENVOIS			
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
▶ ÉTAT DES DETTES	595 598 €	595 598 €	- €	- €
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses (1) et (2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-	-
État - Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
État - TVA	-	-	-	-
État - Autres impôts et versements assimilés	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	-	-	-	-
Autres dettes - Programmes	595 500	595 500	-	-
Autres dettes	98	98	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
RENVOIS				
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques				

Fondation Crédit Agricole

CASD

Tableau de variation des fonds propres

Au 31 décembre 2025

Variation des Fonds propres	2024		2025			
	A l'ouverture	Affectation de résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Autre Variation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	9 510 000					9 510 000
Réserves	0					0
Report à nouveau	1 427 796	-29 150				1 398 646
Excédent ou déficit de l'exercice	-29 150	29 150	23 978	0		23 978
Total	10 908 646	0	23 978	0	0	10 932 624
						23 978

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés issue de		À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
	FCP	206 309,47	191 993,66	206 005,63			192 297,50	
	Santé	624 634,27		320 783,56			303 850,71	
	Ukraine	519 469,85		510 000,00			9 469,85	
TOTAL		1 350 413,59	191 993,66	1 036 789,19	0,00	0,00	505 618,06	

A noter que 2 fonds dédiés ont été dotés et utilisés entièrement sur l'exercice 2025, à hauteur de :

- 515 302,58€ sur le fond dédié Mayotte
- 837038,60€ sur le fond dédié Autres projets